

3B.AUTO
Société à responsabilité limitée au capital de 84 000 €
163 AVENUE GABRIEL PERI 69120 VAULX-EN-VELIN
RCS LYON 484 999 230

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 25 mars, à 10:00,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société 3B.AUTO, Société à responsabilité limitée au capital de 84 000 € divisé en 840 parts sociales de 100,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Nathan Brun, Associé et Gérant, au siège social de la Société, à savoir : 163 AVENUE GABRIEL PERI 69120 VAULX-EN-VELIN.

La convocation a été adressée à chaque associé par email en date du 05/03/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Pleine propriété

- Monsieur Nathan BRUN	335 parts
- Monsieur Jordane BRUN	335 parts
- Monsieur Damien BERTORELLO	170 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nathan Brun.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance ;

- Affectation du résultat et du report à nouveau de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée par email à chaque associé ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 ;
- Le rapport de gestion établi par la Gérance ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la Gérance

La Collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

La Collectivité des Associés prend acte que, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du même code au cours de l'exercice écoulé.

La Collectivité des Associés donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Affectation du résultat et du report à nouveau

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 154 416.29 €

Réserve légale : 8 400 €

Réserves diverses : 0 €

Bénéfice : 88 955.64 €

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 88 955.64 € de la manière suivante :

- Affectation au compte de réserves diverses : 48 955.64 €

- Distribution de dividendes : 40 000 €

Par ailleurs, la collectivité des associés décide d'affecter le report à nouveau de 154 416.29 € au compte de réserves diverses disponibles.

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : 0 €

Réserve légale : 8 400 €

Réserves diverses : 203 371.93 €

Distribution de dividendes

La distribution totale de dividendes est égale à 40 000 € soit un dividende par part égal à 47,62 €.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts s'élève à 40 000 €.

La Collectivité des Associés prend acte que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique sur (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- tout associé personne physique peut demander à être dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu lorsqu'il appartient à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé à tout associé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il a été enfin rappelé à la Collectivité des Associés, qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts (en euros et par part sociale)

La Collectivité des Associés prend acte qu'au cours des trois derniers exercices de la Société, il a été procédé aux distributions de dividende suivantes :

Date de clôture concernée	Montant par part	Montant total distribué	Montant éligible à l'abattement
31/12/2023	23,81 €	20 000,00 €	20 000,00 €
31/12/2022	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2021	47,62 €	40 000,00 €	40 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à VAULX-EN-VELIN,

Le 25/03/2025

Signature du Président de séance :

Monsieur Nathan Brun

Signature des associés :

Monsieur Jordane BRUN

Monsieur Damien BERTORELLO

Dossier N° 007236 en Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>3B. AUTO Sarl</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :84...000.....)			DA	84 000	84 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8 400	8 400
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	154 416	106 021
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	88 956	68 396
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	335 772	266 816
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	84	59
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	162 145	172 332
	Dettes fiscales et sociales			DY	88 286	74 640
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	8 114	5 865
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	258 629	252 895	
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	594 401	519 712	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	258 629
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Produits à recevoir	3
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	4

Signé par Nathan BRUN
Le 28/03/25

ID: tx_DqaOXPolwQDx

Signed with
Universign

NA = Non Applicable NS = Non significative

3B. AUTO Sarl

163 avenue Gabriel PERI

69120 VAULX EN VELIN

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

AREFI Sarl

149, boulevard de Stalingrad

Immeuble Le Palais d'Hiver

69100 VILLEURBANNE

04 72 69 07 00 (Tél)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 594 400.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 337 476.75 Euros et dégageant un bénéfice de 88 955.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	123 207		6 043
Installations générales agencements aménagements divers	41 442		
Matériel de transport	850		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 087		72
Immobilisations corporelles en cours	4 400		
Avances et acomptes			2 000
TOTAL	173 986		8 115
Prêts, autres immobilisations financières	9 222		
TOTAL	9 222		
TOTAL GENERAL	193 208		8 115

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			10 000	10 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 500	127 750	127 750
Installations générales agencements aménagements divers		1 400	40 042	40 042
Matériel de transport			850	850
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 159	4 159
Immobilisations corporelles en cours			4 400	4 400
Avances et acomptes			2 000	2 000
TOTAL		2 900	179 201	179 201
Prêts, autres immobilisations financières		275	8 947	8 947
TOTAL		275	8 947	8 947
TOTAL GENERAL		3 175	198 148	198 148

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	97 438	10 018	1 500	105 956
Installations générales agencements aménagements divers	26 273	4 062	1 400	28 935
Matériel de transport	253	200		453
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 920	483		3 403
TOTAL	126 885	14 762	2 900	138 747
TOTAL GENERAL	126 885	14 762	2 900	138 747

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	10 018				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 062				
Matériel de transport	200				
Matériel de bureau informatique mobilier	483				
TOTAL	14 762				
TOTAL GENERAL	14 762				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 110	39 885	1 109		39 885
TOTAL	1 110	39 885	1 109		39 885
TOTAL GENERAL	1 110	39 885	1 109		39 885
Dont dotations et reprises d'exploitation		39 885	1 110		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 947	0	8 947
Autres créances clients	265 020	265 020	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 555	10 555	
Débiteurs divers	44 224	44 224	
Charges constatées d'avance	8 536	8 536	
TOTAL	337 283	328 336	8 947

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	84	84		
Fournisseurs et comptes rattachés	162 145	162 145		
Personnel et comptes rattachés	32 700	32 700		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 273	33 273		
Impôts sur les bénéfices	7 229	7 229		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 084	15 084		
Autres dettes	8 114	8 114		
TOTAL	258 629	258 629		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	43 731
Disponibilités	79
Total	43 810

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 396
Dettes fiscales et sociales	46 239
Total	54 719

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 536
Total	8 536